

Association Nationale des Métiers
de l'Accompagnement Musical
8, rue de Lorraine 69100 Villeurbanne
anmam@free.fr
Site internet : [http:// www.anmam.fr/](http://www.anmam.fr/)

Assemblée générale de l'ANMAM **Samedi 19 MARS 2016 au CRR 93 La Courneuve**

Personnes présentes :

Dominique Alibert : membre du collège. *CRR St Etienne, accompagnatrice danse et FM danseurs*
 Juliette Boubel : *CRR Metz, Professeur d'accompagnement et de musique de chambre*
 Danièle Clénot : membre du collège (secrétariat, site internet). *CRD Villeurbanne, accompagnatrice et professeur d'accompagnement.*
 Marie Duinat : membre du collège *CRD Valence, accompagnatrice et professeur d'accompagnement*
 Caroline Esposito : *accompagnatrice et professeur d'accompagnement CRR Versailles, professeur de déchiffrage CNSMDP*
 Catherine Goubin : membre du collège *CRR Chambéry, accompagnatrice danse et FM danseurs, CNSMDL accompagnatrice danse*
 Pascale Laborie : *Inspectrice danse*
 Gildas Lefaix : *percussionniste, CRD Lorient accompagnateur danse, CRR Rennes accompagnateur danse et professeur accompagnement danse percussion*
 Lucette Marliac : membre du collège (dossier PEA), *CRR Rennes accompagnatrice et professeur d'accompagnement.*
 Isabelle Mambour : membre du collège *CRR 93, accompagnatrice*
 Catherine Marruedo – Vernay : membre du collège (trésorerie) *CRR Lyon, accompagnatrice.*
 Christoph Petit : membre du collège, *accompagnateur danse CRI Pays Roussillonnais*
 Franck Prevost : *accompagnateur et professeur de piano jazz CRD Val Maubuée et professeur d'accompagnement chorégraphique CNSMDP*
 Deborah Shannon : *accompagnatrice danse et professeur d'accompagnement chorégraphique CNSMDP*

20 pouvoirs ont été envoyés : le quorum est atteint.

secrétaires de séances : C. Marruedo-Vernay, C. Goubin Synthèse/rédaction/D.Clénot

I - Rapport moral

L'association a souhaité se pencher cette année sur les contenus des formations à l'accompagnement : formations DEM, DE, CA...

En effet on peut remarquer que le paysage a beaucoup changé ces dernières années. Le nombre de classe d'accompagnement s'est développé, proposant ainsi une offre plus diversifiée.

En parallèle de la suppression des DE et CA en candidats libres, des formations diplômantes ont vu le jour dans les CNSM et pôles supérieurs et des VAE (Validation des acquis de l'expérience) ou des VAA (validation des acquis antérieurs pour les formations en écoles privées) ont été mises en place.

Cependant en ce qui concerne les formations à l'accompagnement danse il y a encore beaucoup à faire même si l'offre commence à s'enrichir avec, par exemple, la possibilité de préparer un DEM spécifique d'accompagnement danse dans certains établissements (Chalon sur Saône, Chambéry/Annecy, Nantes ...)

Cet état des lieux fait qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver et d'orienter au mieux les élèves en demande de formations adaptées.

Par exemple sur le site de La cité de la musique on trouve une liste des centres habilités à délivrer le DE mais les informations ne sont pas toujours actualisées et sont souvent incomplètes en ce qui concerne les contenus.

L'ANMAM n'aurait elle pas vocation à essayer d'être un relais d'infos fiables concernant les formations l'accompagnement?

Il est également à noter que certaines interrogations persistent quant aux contenus des formations au DE et de leur évaluation dans certains pôles. Ce n'est sans doute pas facilité par le fait que sur le référentiel du DE, il n'existe pas à ce jour d'annexe spécifique pour l'accompagnement. Cela reste un point à interroger : y a t-il ou non nécessité de rajouter une annexe spécifique au référentiel général du DE ? Et si c'est le cas, cela pourrait être un des travaux de l'Anmam de s'y atteler sur la saison prochaine.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

II- Rapport d'activités

- Luce Marliac fait le suivi des **concours notamment PEA**. Sur les 26 lauréats 2013 elle a pu en contacter 19 dont 15 ont vu leurs postes transformés

Pascale Laborie précise qu'il n'y a pas de statistiques sur le suivi des diplômes concernant le DE danse.

- Site internet : l'activité a été un peu ralentie cette année du fait du blocage temporaire du site qui nécessitait une nouvelle mise à jour. Cela a empêché toute nouvelle publication : infos, annonces.... Tout est rentré dans l'ordre et il fonctionne à nouveau normalement. Il amène toujours quelques nouvelles adhésions

Quelques personnes publient des commentaires mais cela reste encore assez confidentiel (*voir propositions dans les objectifs 2016*)

- L'adresse mail est souvent utilisée pour des demandes de renseignements, des demandes d'adhésion mais également par des établissements souhaitant publier une offre d'emploi sur le site.

- Danièle Clémot relaye la participation à une **rencontre au CRR de Chalon sur Saône** à l'initiative de Claire Forin accompagnatrice chant. 18 personnes étaient présentes dont R. Llorca directeur de CRR de Chalon et C. Georgel directeur des études au pôle supérieur de Bourgogne et des accompagnateurs et professeurs d'accompagnement des régions Bourgogne et Rhône - Alpes. Le sujet était autour du contenu des formations à l'accompagnement et plus particulièrement des formations au DE qui suscitait de nombreuses interrogations tant en terme de contenu que d'évaluation. Un document destiné à servir de fiche d'évaluation au DE d'accompagnement a été rédigé au cours de cette rencontre (*Le CR de cette journée ainsi que cette fiche d'évaluation seront consultables sur le site mais réservé aux adhérents*)

- Danièle Clémot fait également un état des lieux de la situation en Rhône-Alpes concernant la formation au DE

Cefedem Rhône-Alpes : il n'y a pas encore de réelle formation au DE d'accompagnement qui est proposée (idem pour la direction de chœur) Mais il y a un souhait d'ouvrir à la formation à l'accompagnement musique et danse avec la rédaction d'un texte sur les objectifs d'une telle formation comprenant les deux options et qui tiendrait compte de la réelle dimension pédagogique de cette discipline. Cela n'a pas encore été concrétisé pour l'instant même si deux étudiants ont validé un DE d'accompagnement en 2015 Il s'agissait d'anciens étudiants ayant déjà obtenu un DE de piano au Cefedem Rhône-Alpes qui ont obtenu un DE d'accompagnement avec une année de formation supplémentaire et après l'obtention d'un DEM d'accompagnement.

Pas de recrutement de nouveaux étudiants préparant un DE d'accompagnement pour la rentrée 2015/16

CNSMDL : Organise son propre DE : l'établissement a mis en place une formation au DE d'accompagnement (ainsi que celui de direction de chœur) mais uniquement pour les élèves de la classe de David Selig qui le souhaiteraient. 2 étudiants concernés pour l'année 2015/16. Cette formation n'est pas ouverte aux élèves extérieurs. Elle ne concerne que l'option musique du DE d'accompagnement, pour l'instant rien n'est prévu en ce qui concerne l'option danse.

Le Cefedem Rhône-Alpes et le CNSMDL devraient se rapprocher pour proposer des **formations conjointes** mais ils n'arrivent pas pour l'instant à mutualiser leurs compétences. La discussion se situe au niveau de la dimension pédagogique car si le Cefedem R.A. souhaite développer l'aspect pédagogique de l'accompagnateur, il envisage aussi de l'ouvrir à l'enseignement de l'accompagnement ce qui n'est pas du tout envisagé par le CNSMDL qui situe l'enseignement de l'accompagnement au niveau du CA. De plus, faut-il considérer l'accompagnement comme une mission musicale auprès d'élèves et non comme de l'enseignement dès lors qu'il n'y a pas d'enseignement de l'accompagnement ? La question qui se pose en dehors de la réflexion sur les grades est : comment se forme-t-on à la pédagogie de l'enseignement quand on enseigne à quelqu'un qui n'est pas de sa discipline ? La problématique n'est-elle pas la même que pour les enseignants de FM ou de culture ou encore de musique de chambre qui enseignent avant tout une matière avant une discipline ?

- Juliette Boubel présente un document de travail qu'elle a rédigé pour le Cefedem Lorraine avec la participation et la consultation de nombreux professionnels de l'accompagnement danse. Une partie de ce texte devrait servir de fondement à la mise en place d'un **référentiel au métier d'accompagnateur option danse**. Une formation au DE d'accompagnement option danse sera d'ailleurs proposée au Cefedem Lorraine (concours d'entrée juin 2016)

(le document sera accessible sur le site une fois finalisé)

Concernant l'accompagnement danse qui est le sujet abordé spécifiquement ce jour :

Etat des lieux formations supérieures (non exhaustif)

- **CNSMD de Lyon** : DNSPM (niveau licence) d'accompagnement vocal et instrumental en tronc commun. L'accompagnement danse est en option pour ceux qui le désirent. (Formation avec Jean Noel Siret).
- **Le CNSMD de Paris** propose depuis 5 ans un DNSPM d'accompagnement chorégraphique spécifique (formation avec Déborah Shannon pour la danse contemporaine et Franck Prévost pour la danse classique). Concours d'entrée sans nécessité d'un diplôme type DEM ou autre. Les élèves viennent souvent de classes d'accompagnement. L'option existait déjà avec Morton Potash en 1990. La formation est sur 3 ans. Ils ont 4 élèves en ce moment. (Voir le détail sur le site du CNSMD pour le contenu). Les cours sont ouverts à tous les instrumentistes mais l'obtention de la licence ne se fait que pour les pianistes. Le DNSPM n'est pas le DE, si des étudiants souhaitent obtenir ce dernier ils ont besoin de rechercher des tutorats.
- Liste des centres proposant des formations au DE et/ou DNSPM acct danse accessible sur le site de La Cité de la musique (*a noter le DNSPM d'accompagnement n'existe pas officiellement à ce jour*) .
Le Cefedem de Lorraine proposera une formation au DE d'accompagnement option danse pour la rentrée 2016
A noter : réflexion en cours dans le Pôle sup Bourgogne et Cefedem Rhône-Alpes.

Observations diverses :

- Sur les recrutements : chaque pôle recrute un peu comme il veut avec ou sans DEM. Est ce en vertu de l'autonomie des établissements supérieurs? Cependant pour valider un DE, un DEM de la discipline est nécessaire.
- Le ministère de la culture va réévaluer le DE à Bac +3 et le CA à Bac +5 (initialement Bac +2 et Bac +3)
- Il n'y a pas de diplômes ni de formations spécifiques de professeur d'accompagnement de la danse, FDCA (formation diplômante au CA) uniquement au CNSMD de Lyon accessible aux seuls titulaires d'un master de la discipline = voie étroite pour l'accompagnement. Avec la réforme LMD il y a eu une sorte "d'étranglement" pour les formations à l'accompagnement
- **Il serait judicieux de faire des promotions conjointes DE prof de danse / DE d'accompagnateur**

S'ensuit un débat autour de l'accompagnement danse : 13h45 début du débat

P.Laborie **Avez vous fait un état des lieux?** Des statistiques d'obtention des **DE** accompagnement danse?

Chr.Petit: Vu le flou général des formations, on ne connaît pas de lauréat DE Accompagnement Danse "nouvelle manière" (les candidats "libres" n'existent plus)

D.Clemot En dehors des centres référencés sur le site de la Cité de la musique, il existe des formations en préparation aux Cefedem Lorraine (voir le document de Juliette Boubel) Cefedem Bourgogne et Rhône-Alpes : réflexion en cours

Certains établissements mettent en place en DEM spécifique d'accompagnement danse (Chalon sur Saône, Chambéry/Annecy, Nantes...)

I.Mambour Pourquoi créer un DEM spécifique si il n'y a pas de DE ensuite?

D.Clemot On a justement l'occasion d'y réfléchir; il y a 3 choses qui n'existent pas : une annexe au DE accompagnement (y compris pour la danse), un référentiel pour le DE accompagnement Danse, un référentiel pour le DNSPM d'accompagnement.

P.Laborie Concernant le référentiel DNSPM, un "générique" existe...mais nous n'avons pas réussi lors des réunions de 2009/2010 à faire reconnaître la spécificité de l'accompagnement Danse (donc une Annexe et/ou texte spécifique)

D.Clemot Le Cefedem RH souhaiterait ouvrir au DE d'accompagnement (Musique et Danse), mais est à la recherche de "Textes", d'où notre invitation de Pascale Laborie et notre réflexion d'aujourd'hui: "comment structurer la filière?"

L.Marliac On ne sait plus où envoyer les élèves pour préparer les DE (Musique ou Danse, d'ailleurs)

P.Laborie Ne faudrait-il pas réfléchir à un **tronc commun** pour les accompagnateurs ?

J.Boubel Le tronc commun ferme la porte aux percussionnistes non classiques et aux musiciens non - classiques (jazz, musiques trad., musiques actuelles ...) C'est l'avis des spécialistes interrogés.

P.Laborie Pour construire quelque chose il faut partir des besoins des conservatoire qui créent l'emploi et des spécificités, or le potentiel de travail existe.

Ne faut il pas ouvrir les formations à l'accompagnement **à tous les polyphonistes** ?

Mais si un pianiste est en capacité d'accompagner le chant, la danse ou l'instrument...la chose est plus difficile pour un percussionniste

D.Alibert En tout cas, on pourrait l'ouvrir aux "**polyphonistes**" accordéon, etc.;

Pour info : certains établissements le proposent déjà en tant qu'initiation à l'accompagnement

Exemple:

Au CRR de Rennes : des percussionnistes suivent une formation à l'accompagnement danse en option

Au CRD de Villeurbanne : UV d'accompagnement obligatoire aussi pour les accordéonistes en DEM d'accordéon

Initiation également pour les percussionnistes pour la danse africaine

J.Boubel le DEM = Formation Initiale où un tronc commun serait possible. Après, on peut et doit se spécialiser (spécificités liées aux instruments : on peut demander à tous les pianistes de s'ouvrir à l'accompagnement du chant, mais, l'inverse, un percussionniste accompagnant un lied, non...)

M.Duinat De plus de compétences complémentaires sont demandées (poste avec 12/16 de danse et 4/16 accordéon...)

P.Laborie Un Tronc commun en cycle initial (= DEM) permet une ouverture vers les autres instruments

J.Boubel Il faut que la Direction soit d'accord, ainsi que les enseignants

G.Lefaix Dans mon établissement, on a par exemple la demande d'un élève percussionniste qui désire suivre des cours d'accompagnement. Il est aussi question d'ouvrir l'accompagnement Danse aux batteurs (via le département Musiques Actuelles)

Faut-il un DEM pour rentrer dans un Pôle Supérieur?

J.Boubel Non pour entrer dans un Pôle Sup, Oui pour passer le DE

P.Laborie Les pôles sont autonomes et bénéficient d'une autonomie à l'intérieur du cadre des textes (référentiels notamment)

G.Lefaix C'est une histoire de "timing", peut-être? Pour un poste, on prendra peut-être de préférence un candidat avec DE...

Plein de gens dans l'accompagnement Danse n'ont pas de diplômes et ne rentrent pas "dans les cases"

P.Laborie En ce qui concerne la VAE, elle peut être partielle ou totale...Il y a là aussi une nécessité de formation

G.Lefaix C'est vrai aussi dans le cas de la MAO: rattraper un niveau FM ou instrumental pour accéder à une formation MAO (dans le cadre de l'accompagnement de la Danse, par exemple) c'est un parcours du combattant!

P.Laborie C'est à inscrire dans votre "socle" musique!

J.Boubel Il n'y a pas de statut de **professeur d'accompagnement Danse!**

P.Laborie On est toujours sur le grand débat professeur d'accompagnement / accompagnateur!

D.Clemot Au CNSML il y a une formation diplômante CA de professeur d'accompagnement, mais les étudiants recrutés ont surtout le profil de spécialistes de l'accompagnement musique.

P.Laborie Les CA en candidats libres n'existent plus...; donc les formations et les professions ne sont plus accessibles aux personnes "hors cadre"

Ch.Petit L'accès s'est rétréci d'un coup...Il y a des d'initiatives (Chalon, Rennes, Grenoble, Chambéry...) autour de la danse, mais elles restent isolées.

P.Laborie N'y a-t-il pas un DNSPM Accompagnement à Toulouse?

D.C : Si c'est indiqué sur leur site

J.Boubel Au Cefedem Lorraine, il y aura une entrée Accompagnement Danse organisée en juin 2016

Ch.Petit On peut imaginer que si les cursus sont plus lisibles pour le DE, les gens au niveau DEM seront plus motivés

D.Clemot D'autre part on aimerait d'ailleurs mettre à jour les **formations existantes** sur le site : cursus et contenus des classes d'accompagnement, formations aux DE et CA, DNSPM dans les Cefedem, pôles sups et CNSMD.

J.Boubel A Metz, le DE de professeur de danse est lié au DE d'accompagnement danse (y compris intervenants, partage de pédagogie) avec MAO, FM danseurs. Ce serait dommage de dissocier les deux.

D.Clemot C'est un problème d'argent, comme la plupart du temps

P.Laborie Au sein du département Danse l'accompagnateur en danse peut avoir un rôle pédagogique (FM danse...)

Le DE suppose une épreuve pédagogique, le DNSPM une formation spécifique

Arrivée de Franck Prevost et de Deborah Shannon, On refait un tour de table pour que chacun se présente

CNSMDP Accompagnement danse Coursus/Contenus

F.Prevost Il est question au CRD (Paris Val Maubuée) d'ouvrir une classe d'accompagnement Danse ...mais pour l'instant, cela ne s'est pas encore fait.

D.Clemot La discussion était précédemment sur le contenu des formations au DE "Accompagnement Danse" Qu'en est-il au CNSMDP?

Quel est le contenu des classes du CNSMDP?

Le détail des contenus est accessible sur le site du CNSMDP

D.Shannon Nos classes sont ouvertes depuis 5 ans

L.Marliac D'où viennent les étudiants au départ? Quel est leur profil? Différent des autres classes du CNSMDP? Quelles sont les conditions d'entrée?

D.Shannon Il y a des étudiants qui sont déjà dans la classe d'accompagnement du CNSMDP (peu de l'extérieur) Cette option existe depuis longtemps (avant elle était dirigée par Morton Potash)

F.Prevost Les étudiants ont des parcours divers: parfois, ils sont déjà inscrits en classe de piano au CNSMDP (Master) et viennent pour l'option; parfois, ils ont seulement un DEM de CRR et rentrent en Licence Les épreuves (déchiffrage, improvisation, accompagnement des extraits d'un cours de danse) font un peu peur...

P.Laborie Est ce qu'il y a un pré-requis en improvisation?

F.Prevost On le souhaiterait, mais c'est rarement le cas

L.Marliac Quel niveau de déchiffrage?

F.Prevost Par exemple un extrait de Roméo et Juliette de Prokofiev, donc très élevé...

C.Esposito En fait, on ne les juge pas sur les demandes spécifiques liées à la Danse, mais sur le niveau de déchiffrage piano...

D.Clemot D'où la pertinence d'un DE Accompagnement Danse...: le recrutement pourrait être plus facile...

P.Laborie Les DEM ont vocation à devenir des classes de "prépa"

F.Prevost Le cursus de la classe s'établit ainsi: 1h de classique + 1h de contemporain + un système d'attestation à valider sur 2 ou 3 ans L'objectif très schématiquement c'est: 1ière année la Barre, 2ième année le Milieu, 3ème année TOUT. Dans la pratique, il y a des élèves plus forts dans l'option qu'en Licence...

P.Laborie Il y a des danseurs qui rentrent aussi?

F.Prevost Oui, dans l'option

P.Laborie Combien avez-vous d'heures d'enseignement?

D.Shannon et F.Prevost: 4 heures chacun (donc 4 élèves)

P.Laborie Autres que des pianistes?

F.Prevost Oui, par exemple, nous avons un accordéoniste (...qui n'a pas envie de jouer le répertoire de danse!) En Licence, on ne peut pas imaginer un autre instrumentiste qu'un pianiste...En Master, cela peut être proposé aux autres instruments.

P.Laborie Le DNSPM, ce n'est pas un DE...Est ce couplé?

F.Prevost On peut imaginer l'obtention d'un DE Accompagnement Danse...mais avec quel tutorat? Et, où est la notion de pédagogie?

G.Lefaix l'aspect pédagogique, c'est de s'adapter aux besoins et aux demandes des profs (transformer un 2/4 en ternaire..)

P.Laborie D'où l'intérêt de formations conjointes! On peut imaginer une fonction polyvalente (lorsqu'il y a les compétences nécessaires), faire par exemple de la FM

Avez-vous évalué l'insertion professionnelle de vos élèves?

F.Prevost Tous ont du boulot, même sans DE

D.Clemot Le nombre d'offres d'emploi accompagnateurs Danse est en forte hausse; elles ne sont pas toujours pourvues et parfois on recrute des personnes sans compétences spécifiques sur l'accompagnement danse

Ch.Petit Sur quel référentiel se base le DE que passent vos élèves pendant vos classes?

F.Prevost ...Pas de référentiel.....Les étudiants doivent trouver un tuteur.

D.Clemot Il y a le même problème pour l'acct Musique ! Un souci de référentiel...et de tuteur

F.Prevost Au CNSMP, c'est Serge Cyferstein qui est chargé de l'organisation des DE

P.Laborie Pourquoi multiplier les diplômes?

La logique des CNSMD, c'est de former des artistes...Pendant les réunions des groupes de travail à la DMDTS, nous ne sommes pas arrivés pas à faire reconnaître cette notion d'artiste pour les DE

F.Prevost Un enseignant n'a pas de statut d'artiste mais de fonctionnaire !

Ch.Petit Les CNSMD sont les premiers à vouloir former des artistes, alors que les débouchés sont pédagogiques Cécité!

I.Mambour Les Pôles Supérieurs forment des instrumentistes alors qu'il n'y a plus de place dans les orchestres

L.Marliac On est artiste ET pédagogue

I.Mambour Ambiguïté!

F.Prevoist Nous ne révolutionnons pas le CNSMDP! Aucun diplôme n'est à visée pédagogique

Il y a une réflexion sur ce terrain à mener sur le DEM, les DE et CA, le rôle du CNFPT...

D.Shannon Il existe par exemple une formation Dalcroze spéciale pour la Danse; nous avons mis en place cette formation pour les étudiants

P.Laborie Cela prouve que les accompagnateurs formés à l'accompagnement Danse (DE ou CA) sont prêts à se former à des options supplémentaires (Dalcroze, FM, etc...) qui valideraient l'aspect pédagogique de leur diplôme.

G.Lefaix Il y a aussi la réalité du terrain: en percussion, on a rarement un poste à 20h, seulement en classique ou seulement en contemporain...En général, il y a dedans la FM, la coordination, ...pour compléter

F.Prevoist Oui, et c'est bien pour cela que nos élèves sont confrontés aux esthétiques différentes

G.Lefaix Ce n'est pas une raison pour que cela ne concerne que les pianistes!

F.Prevoist Je suis confronté régulièrement à la **polyvalence**, mais l'exclusivité existe aussi (ex : poste de 20h d'accompagnement seulement en Danse classique) ...Pour nos concours d'entrée, on va demander un programme sur l'instrument et un déchiffrage...mais que demander à un joueur de marimba?...

J.Boubel D'où l'intérêt de varier l'instrumentarium, les esthétiques différentes...

D.Shannon Le CNSMDP est un "terrain clos"

F.Prevoist Je me pose la question de la place d'un percussionniste classique dans un cours de danse classique

G.Lefaix Cela dépend de ce qu'apporte le percussionniste!

F.Prevoist Le problème du classique, c'est le répertoire. La culture chorégraphique est importante pour les élèves... Par contre, la pratique du contemporain m'a amené à apprendre la batterie.

P.Laborie C'est aux directeurs de changer les mentalités...

G.Lefaix A Lorient, nous avons eu une réunion sur le thème "concrètement, comment garder les élèves à l'adolescence?" La différence classique/contemporain devrait être abolie...Il faut renouveler les esthétiques

D.Shannon Le CNSMD n'est pas la norme...mais certains profs sont tenants de "leur" contemporain.

G.Lefaix Dans la formation, on devrait être capable de tout faire (partir dans le hip hop, utiliser la MAO...)

Même si sur le terrain il y a moins de percussionnistes, notamment par tradition pour les cours classiques, il faut combattre le cloisonnement des esthétiques musicales, et intégrer entre autres la MAO, L'accompagnateur danse doit varier son instrumentation et ses esthétiques.

P.Laborie Dans les CRR, où on travaille encore le répertoire, on apprécie l'accompagnateur "piano classique"

C.Marruedo Les collègues non classiques sont d'ailleurs critiqués quand ils refusent de déchiffrer une variation classique...

C.Petit C'est seulement la question de privilégier telle ou telle option: qu'est ce qui est indispensable, qu'est ce qui est le coeur du métier?

F.Prevoist Du coup, on demande trop de compétences (formation instrumentale, MAO, ouverture à d'autres instruments...)

P.Laborie Que peut-on proposer au niveau des CA? Quelle différence entre DE et CA, le DE augmenté de la FM danse serait il le CA ? Les évidences du métier sont la polyvalence : acct musique/ acct/danse ou acct danse/ FMdanse

J.Boubel Nous sommes à un moment charnière: **profs de danse et accompagnateurs**, si on arrive à faire des documents ensemble, on va arriver à quelque chose de vraiment positif

Une formation acct danse serait à mon sens plus logique et plus facile dans un Pôle où il y aurait des Musiques Actuelles, du Jazz, de la Danse.etc...

L'accompagnateur est à la jonction de plein de choses...Beaucoup regrettent le peu de création en "live", que la création musicale et chorégraphique soient interactives.

F.Prevoist Cela dépend de comment on se sent avec le prof de danse...Quand on ne me proposait pas de participer à la musique de fin d'année, je le proposais...

J.Boubel La relation humaine est très importante...Les profs, parfois, ne travaillent pas avec leur musicien...;

On a déjà vu cela avec les profs d'instruments (relation de l'accompagnateur avec l'élève seulement quand le morceau est "fini")

G.Lefaix Beaucoup de profs ne savent pas qu'on peut demander au musicien d'accompagner les épreuves...Par contre, on est capable de lire le mouvement... (rires)...c'est inutile d'avoir des précisions du type "c'est du 2/4"...Si c'était inscrit dans la formation des profs de danse, la relation avec l'accompagnateur serait plus claire (y compris dans son rôle pédagogique)

L.Marliac La cohérence se retrouverait dans le métier si il existait une formation conjointe entre les profs de danse et les accompagnateurs. C'est à nous d'être à l'initiative de cela dans les formations à l'accompagnement.

F.Prevoist Oui, mais c'est compliqué...nous travaillons avec le département danse : proposition de points de rencontre une fois/15 jours qui n'a pas abouti pour l'instant ; même chose avec l'histoire de la Musique (problème d'âges trop différents entre les élèves)

P.Laborie C'est un problème de volonté de la part de la Danse...

G.Lefaix On se bat pour les jeunes qui vont faire ce métier...

C.Goubin J'ai apporté la revue Marsyas parue il y a...20 ans... Certains points sont encore d'actualité...

C.Petit J'attire l'attention sur le document de Juliette...Dans ce document, on trouve ce qui fait le Bon Accompagnateur, celui avec qui on a envie de travailler, pour ses qualités musicales, son intérêt pour la Danse...Certains établissements auront certaines options ou non, mais tous auront à coeur que cette culture de la relation du mouvement à la musique soit transmise.

G.Lefaix Pourquoi ne pas proposer cette organisation là dans les établissements?

J.Boubel Le document n'est pas encore terminé, il y a deux personnes que je n'ai pas encore pu joindre (Morton Potash et G. Hagopian)...

P.Laborie Il faut se pencher sur la **rédaction d'une annexe**

F.Prevoist Concrètement, comment cela se passe-t-il?

P.Laborie Je vais solliciter le secteur musique pour parler de cela

Il est nécessaire d'ouvrir un chantier sur le référentiel avec le besoin d'un rajout d'une annexe sur la spécificité du métier d'accompagnateur

Remarque générale : On peut s'inspirer du référentiel de chef de chœur pour certains points notamment sur l'entremêlement de l'aspect pédagogique et pratique artistique directe.

Maintenant, le DE est considéré comme équivalent à Bac +3

D.Clemot **Qu'est ce qu'on envisage pour la suite?**

P.Laborie Je vais relayer ce qui a été dit et solliciter l'ouverture d'un chantier sur le référentiel...

D.Clemot J'ai eu des échanges de mails avec J.Moreau (Cefedem Rhône Alpes) Il est prêt à travailler avec nous et à se rapprocher d'autres Pôles Supérieurs (Bourgogne, Lorraine) concernant les formations

C.Petit Des DE sortent actuellement des Cefedem sans référentiel...C'est incroyable

P.Laborie Le premier problème, c'est que le référentiel Danse n'était même plus inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)

Il faut donc alerter les Pôles sur leurs responsabilités

D.Clemot Au CNSMD de Lyon, si une formation au DE d'accompagnement musique vient d'être mise en place, il n'y a rien de prévu pour l'**option danse**. C'est un deuxième problème

Le troisième et dernier problème concerne les **annexes du DE**...Elles existent pour la FM et la direction de chœur mais pas pour l'accompagnement. Ces annexes devraient définir les spécificités pour l'accompagnement Musique et pour l'accompagnement Danse.

I.Mambour Dans l'annexe, on pourrait parler aussi des non - pianistes, alors?

J.Boubel D'abord lister toutes les compétences et ajouter celles qu'on peut acquérir ensuite...

I.Mambour C'est la même chose pour les chefs de chœurs : ils sont instrumentistes et l'aspect pédagogique, c'est de transmettre au chœur, de le faire travailler (quelque soit son niveau)

J.Boubel C'est le même problème pour faire reconnaître l'aspect pédagogique du métier d'accompagnateur dans l'annexe C'est primordial qu'il y ait de la pratique au cœur de la formation pédagogique.

D.Clemot Si on revendique d'être un prof comme un autre on pourrait se poser la question de l'intérêt de l'annexe?

F.Prevoist Si le rôle pédagogique de l'accompagnateur est différent de celui de l'enseignant, il faudra une annexe

M.Duinat Cela dépend si le niveau du DE est relié au pédagogique ou pas...

D.Clemot En tout cas J.Moreau le pense... C'est un diplôme d'enseignement Le tout est de s'entendre et de définir de quelle pédagogie on parle !

C.Esposito L'accompagnateur est relié à la classe du professeur...Il n'a pas sa propre classe...

D. Clémot C'est effectivement un aspect qui est souvent soulevé, mais on pourrait aussi envisager les choses autrement : l'accompagnateur peut avoir plus d'autonomie et proposer des contenus de formations en direction des instruments monodiques, des chanteurs ou danseurs qui ne sont pas uniquement liés à leur discipline principale : travail de l'écoute, autour de la polyphonie, en tout cas le champ est vaste.

F.Prevoist Est ce le même problème pour les classes de chant?

I.Mambour Non, car la notion de "chef de chant" est tellement forte qu'elle rejaillit sur l'accompagnateur

L.Marliac Qu'est ce qui est le plus "simple"? L'annexe ou le référentiel?

P.Laborie Le référentiel est plus complexe....Je vais défendre le fait que la Danse ait des accompagnateurs bien formés

D.Clémot Plusieurs Pôles se posent la question du contenu du DE. On pourrait enclencher des réflexions conjointes

J.Boubel : Et engendrer un travail participatif

D.Clemot Il faut un référentiel aussi pour la Musique.

P.Laborie Est ce que les accompagnateurs sont les seuls à avoir un DE sans avoir de classe?

D.Clemot Avec les chefs de chœur, oui. Mais il faut quand même parler d'enseignement dans ces deux cas

C.Goubin Nous ne sommes pas ou très rarement en situation d'être seuls avec les danseurs...

G.Lefaix Cela arrive parfois: pour le DEC (Diplôme d'Etudes Chorégraphiques), pour une création seul avec le danseur

P.Laborie C'est la conception même du métier d'enseignant de la Danse

C.Goubin Et on doit la retrouver dans les formations conjointes (danseurs/pianistes/musiciens)

P.Laborie Il faut réaffirmer la nécessité (pour un CRR ou CRD) d'avoir des accompagnateurs pour chaque classe de danse

D.Clemot Il faut conclure le débat et passer aux tâches administratives.

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité

III- Rapport financier par Catherine Marruedo – Vernay

Au 31/12/2015, le compte courant présente un solde créditeur de : 3279,48 euros

Le Livret Bleu Associatif présente un solde de 1133,72 euros (dont 10,05 euros d'intérêts)

Catherine MV souhaite ajouter un point sur les adhésions, la notion d'adhérent d'une association, et l'évolution des cotisations.

- Il est à noter que nous avons toujours un regain d'adhésion quand nous organisons des événements
Il serait judicieux d'organiser une nouvelle Journée
- Nous pouvons nous poser la question de relancer ou non par écrit les anciens adhérents "réguliers" qui n'adhèrent plus pendant 1, 2 ou 3 ans ? (comme fait cette année pour une quinzaine de personnes) Bien sûr, cela a un coût, mais il ya eu des retours positifs en terme de cotisations
- Faudrait-il envoyer systématiquement un reçu par courrier postal (et pas seulement pour ceux qui le demandent) pour favoriser le lien sur l'année?
Le reçu envoyé par mail n'est peut-être pas assez "lisible"....
- Pour favoriser l'adhésion, sur le Site, réserver les infos, le résultat de nos recherches et le compte rendu de l'AG aux adhérents
- Faciliter les demi-tarifs pour que les adhérents restent mobilisés même si leur situation financière est difficile.
- Et enfin, envisager des temps forts reliés à l'AG (comme cette fois ci sur la Danse) pour communiquer et avoir plus de public lors de celle-ci. L'adhérent doit pouvoir y trouver des infos qu'il n'aura pas ailleurs, mais aussi se sentir utile à son association, pour avoir envie de continuer à la soutenir.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

IV- Elections

Il est procédé à l'élection des membres du collège pour l'année 2016.

9 personnes se présentent : Dominique Alibert, Juliette Boubel, Danièle Clémot, Marie Duinat, Catherine Goubin, Isabelle Mambour, Lucette Marliac, Catherine Marruedo -Vernay, Christophe Petit.

Ils sont élus à l'unanimité présente et représentée

V- Objectifs

- **Temps fort 2017** : organisation d'une journée autour des formations à l'accompagnement : cursus, contenus, filières... Cette proposition a été lancée suite aux différentes réunions qui ont eu lieu en Bourgogne à l'initiative de Claire Forin (Accompagnatrice et professeur de piano, musique de chambre CRR Chalon sur Saône)

Cette journée pourrait avoir lieu au CRR de Chalon sur Saône

La proposition d'organiser une deuxième journée en Rhône Alpes est à étudier. La participation du Cefedem Rhône Alpes et CNSM serait vivement souhaitée et primordiale.

Ces deux journées devraient se compléter avec par exemple la réalisation de travaux: écrits, référentiels...

- **Site internet** : on revient sur une proposition de rédaction d'un édito régulier rédigé à tour de rôle afin de susciter une fidélisation. Christophe Petit se propose de rédiger le premier, un billet post AG.

Il est également question de Facebook qui pourrait être le reflet du site sur les réseaux sociaux. Proposition de mettre un lien vers une page Anmam - Facebook sur le site. L'édito de l'association pourrait également y être relayé.

La question d'un forum ouvert uniquement aux adhérents est évoquée. Cela pourrait être proposé sur des sujets ciblés comme les formations par exemple. Actuellement toute personne visitant le site peut publier des commentaires à condition d'être validés par l'administrateur du site. Cela permet aussi de lancer des discussions. Cette possibilité pourrait être mieux exploitée.

- A partir de 2016, les **CR** seront accessibles aux seuls adhérents

- Une **réunion de travail** différente de l'AG est à prévoir début juillet, si possible chacun dans sa région avec mise en commun ensuite. Une réunion est prévue en Rhône-Alpes la première semaine de juillet afin de préparer les actions de la saison prochaine et particulièrement la (ou les) journée autour des formations à l'accompagnement. Cette réunion pourra être élargie aux membres éloignés via Skype ceci afin de permettre une participation plus large tout en limitant les coûts.

La séance est levée à 17h30.